

CRÉE DE ROSCOFF, DEUX MOTS D'HISTOIRE

De sa création en 1988 au centre-ville à son implantation au port du Blosson.

Bien que les habitants de la côte nord du Finistère soient davantage tournés vers la terre et les activités agricoles, la pêche y est certainement pratiquée de longue date. Les richesses de la mer firent la prospérité relative de la côte avant la Révolution et aux environ de 1845-1890. La pêche côtière (sardines, maquereaux, raies...) a ainsi alimenté une importante usine de salaison à l'île de Sieck et la pêche, locale ou plus lointaine, de crustacés (langoustes, homards...) a été favorisée par la construction à partir de 1863 d'importants viviers à la pointe de Blosson, près de la chapelle Sainte-Barbe.

La ville de Roscoff s'est dotée d'une criée en 1988, sous gestion d'une société d'économie mixte. En 1991, un consensus local a conduit la CCI de Morlaix à reprendre la gestion de la criée. L'équipement, ne répondant pas aux normes européennes, était placé en centre-ville, dans un port à marée et sur un site ne permettant pas d'extension. Il est très vite apparu nécessaire de le déménager au port du Blosson. Les premiers coups de pioche ont été donnés en 1999, pour une mise en service en février 2003.

UNE IMPLANTATION FAVORABLE À SON DÉVELOPPEMENT

Depuis 1988, l'activité de la criée est ainsi passée de 800 tonnes à 5 200 tonnes par an (2015). La Criée de Roscoff bénéficie d'une excellente image au regard de la diversité et de la qualité des espèces qu'elle commercialise. Située sur la côte nord du Finistère, elle est moins éloignée des lieux de pêche de la Manche que les autres ports de débarquements bretons. Avec une durée des temps de pêche (3 à 8 jours de mer) nettement plus court, la criée de Roscoff bénéficie d'approvisionnements d'une qualité reconnue auprès des mareyeurs.

Le port de Roscoff connaît également une activité importante liée aux crustacés. Celle-ci est liée directement à un mareyeur-armateur qui organise la commercialisation dans le cadre d'un marché de gré à gré. Cette marchandise ne passe donc pas en criée.